

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue dans la grande salle de l'église, le mardi 8 septembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Alexandre Duval, conseiller no 2
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse suppléante, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-09-119

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-09-120

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2020, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'ils soient approuvés et qu'ils soient signés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'août 2020 se chiffrent à 13 414,71\$
- Les factures payées durant le mois d'août 2020 se chiffrent à 8 868,84\$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

20-09-121

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 août 2020 au montant de 78 392,20\$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 HONORAIRES COMPTABLES-ANNÉES FINANCIÈRES 2020-2021-2022

20-09-122

Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à trois soumissionnaires pour l'audit des livres comptables pour 2020-2021-2022;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu la soumission suivante, savoir:

➤ Laplante Brodeur Lussier Inc.: 2020: **9 772,88\$** 2021: **10 060,31\$** 2022: **10 347,75\$**

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat à la firme Laplante Brodeur Lussier Inc. au coût total de 30 180,94\$ taxes incluses pour le contrat des trois prochaines années.

5.4 ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR PATRICK POITRAS

20-09-123

Considérant que la Municipalité a procédé à l'embauche de Monsieur Patrick Poitras pour occuper le poste d'Employé municipal et préposé au déneigement à compter du 17 août 2020;

Considérant que Monsieur Patrick Poitras accepte d'occuper les fonctions d'Employé municipal et préposé au déneigement;

Considérant que les parties désirent consigner dans un contrat de travail ainsi que le traitement et les bénéfices marginaux;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le contrat de travail à durée indéterminée;

Que monsieur le maire, Robert Beauchamp ou en son absence, madame Marguerite Desrosiers, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.5 DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET LES MASKOUTAINS VERS LA BIODIVERSITÉ FRUITIÈRE-CCCPEM

20-09-124

Considérant que le CCCPEM (Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture ;

Considérant que le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire ;

Considérant que le projet *Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière* permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, les municipalités, les citoyens et les organismes afin de créer des projets qui ont les objectifs suivants :

- Nourrir la population par des aliments frais et produit localement et valoriser l'autonomie alimentaire
- Faire connaître aux citoyens différents végétaux comestibles
- Promouvoir les saines habitudes de vie
- Favoriser l'implication sociale et l'entraide communautaire
- Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement et à l'importance de la biodiversité

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite devenir un hôte pour des projets environnementaux, communautaires et rassembleurs qui vont au-delà de l'âge, des connaissances, des moyens financiers et des origines ;

Considérant que le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu appuie le projet *Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière* du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

5.6 RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

20-09-125

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

5.7 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES-1ER OCTOBRE 2020-PROCLAMATION

20-09-126

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

Considérant le thème de cette journée pour 2020 est «Les aînés, moteur de nos communautés»;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

En conséquence, sur la proposition de monsieur Gilles Bernier
Appuyé par monsieur Pascal Bernier
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer la journée du 1er octobre 2020 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.8 ENSEMBLE MOBILIER BOURGOGNE

20-09-127

Considérant que la Municipalité désirait se départir de son mobilier bourgogne qui est composé d'un bureau, d'une table et d'une crédence;

Considérant que le mobilier a été offert à toute la population en ce début d'année;

Considérant que nous n'avons reçu qu'une seule offre, soit de monsieur Pascal Bernier, conseiller, et sans qu'aucune autre personne ne manifeste un intérêt quelconque;

Considérant que celui-ci était prêt à offrir un montant de 500\$ pour l'acquisition de l'ensemble mobilier et qu'il s'agit d'un prix convenable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Pascal Bernier à faire l'acquisition de l'ensemble mobilier bourgogne au coût de 500\$, à condition qu'il s'occupe de venir chercher l'ensemble des meubles au courant de la semaine.

5.9 SOUCHES- HAIE DU PARC À L'OMBRE DU CLOCHER

20-09-128

Considérant la coupe récente d'une lisière de haie près du Parc à l'ombre du clocher;

Considérant qu'il y a lieu d'enlever les racines présentes;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la compagnie Axarbre au coût de 300\$ pour l'enlèvement des racines de la haie près du Parc à l'ombre du clocher.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 CANDIDATURE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Madame la directrice générale informe de la réception de cinq (5) candidatures de futurs pompiers à temps partiel. Le service incendie s'occupera de rencontrer les candidats et de leur faire passer une entrevue avant de procéder à leur embauche et à leur inscription en formation pour le cour Pompier 1.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 DEUX OPÉRATEURS DE CAMION DE DÉNEIGEMENT-ENGAGEMENT

20-09-129

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Marcel Stoycheff pour occuper le poste de troisième opérateur de camion de déneigement en soutien au premier opérateur, soit à monsieur Patrick Poitras, pour la saison hivernale 2020-2021 à raison de 23,50\$ de l'heure plus frais administratif, en tant que sous-contractant, débutant le 25 octobre 2020 pour se terminer le 10 avril 2021. Pour tous déplacements, les opérateurs bénéficient du trois heures minimum pour chaque sortie effectuée.

La surveillance des chemins en dehors des heures de travail de l'inspecteur municipal est assurée par l'opérateur en question.

7.2 DEMANDE D'ABAISSEMENT DU NIVEAU DU PONT ROUTE 239 PRÈS DE L'INTERRUPTEUR AUTOMATIQUE D'HYDRO-QUÉBEC À PROXIMITÉ DU 532, RUE DE L'ÉCOLE-REFUS

20-09-130

Considérant la résolution numéro 19-05-90 envoyé au Ministère des transports en mai 2019 concernant la demande d'abaissement du niveau du pont Route 239 près de l'interrupteur automatique d'Hydro-Québec à proximité du 532, rue de l'École;

Considérant le fait que le pont occasionne des problèmes d'écoulements de nos terrains municipaux;

Considérant la réception d'un refus de la part du Ministère des transports concernant la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un permis de travaux auprès du Ministère des Transports afin que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu effectue elle-même les travaux d'abaissement du pont en mandatant un entrepreneur qualifié.

7.3 SEL DÉGLAÇAGE-SOUMISSION

20-09-131

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par invitation auprès de deux soumissionnaires;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir:

- Sel Warwick: 90\$/tonne métrique;
- Sel Windsor: 99,99\$/tonne métrique;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat à Sel Warwick au coût de 90\$/tonne métrique pour l'approvisionnement moyen de 200 tonnes pour la saison 2020-2021.

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Hébert à signer ledit contrat.

7.4 PAVAGE RANG BORD-DE-L'EAU SUD-ADJUDICATION CONTRAT

20-09-132

Considérant la réception des résultats de l'analyse des soumissionnaires pour les travaux de *Pavage rang Bord-de-l'Eau Sud* du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le conseil a décidé de changer d'orientation concernant les travaux de pavage dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abandonner le projet de *Pavage rang Bord-de-l'Eau Sud*.

7.5 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX-TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG BORD-DE-L'EAU SUD-ADJUDICATION CONTRAT

20-09-133

Considérant la réception des résultats de l'analyse des soumissionnaires pour le *contrôle de la qualité des matériaux pour les Travaux de pavage du rang Bord-de-l'Eau Sud* du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'abandon du projet de Pavage rang Bord-de-l'Eau Sud par le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer au *contrôle de la qualité des matériaux-Travaux de pavage du rang Bord-de-l'Eau Sud* puisqu'il n'y a plus raison d'être.

7.6 STABILISATION DE TALUS ET RÉFECTION D'UNE SECTION DU RANG BORD-DE-L'EAU NORD-ADJUDICATION CONTRAT

20-09-134

Considérant la réception des résultats de l'analyse des soumissionnaires pour les travaux de *Stabilisation de talus et réfection d'une section du rang Bord-de-l'Eau Nord* du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir:

- Englobe Corp.: 23 018, 00\$ taxes incluses;
- Les Laboratoires de la Montérégie Inc.: 24 317,21\$ taxes incluses;

Considérant que celle-ci sont conformes;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de Englobe Corp., soit le plus bas soumissionnaire conforme.

7.7 PROJETS INGÉNIEURIE 2021-MANDAT SERVICE INGÉNIEURIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

20-09-135

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite effectuer des travaux de pavage Rang Bord-de-l'Eau Sud sur près de (4) quatre kilomètres;

Considérant que la municipalité peut recourir au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en vertu de l'entente inter-municipale signée;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation d'estimation avant projet, étude préliminaire et estimation, plans et devis, autorisation environnementales si requis, appel d'offres, fermeture de dossier.

Il est également résolu de demander une rencontre, le plus tôt possible, avec monsieur Charles Damian, ingénieur et le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu pour clarifier certains détails pour le chantier.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX RIVES DES COURS D'EAU DES MUNICIPALITÉS SUR LEUR TERRITOIRE CORRESPONDANT AUX AIRES D'AFFECTATION AGRICOLE ET CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BANDES RIVERAINES – 2021-2026 – ADHÉSION – AUTORISATION

20-09-136

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-08-247 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 19 août 2020 à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu le ou vers le 31 août 2020, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, accompagné de l'avis retrouvé l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite adhérer à l'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et adopté à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu adhère à l'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et

D'AUTORISER le maire, monsieur Robert Beauchamp, ou la mairesse-suppléante, madame Marguerite Desrosiers et la directrice générale, madame Julie Hébert ou la directrice générale adjointe, madame Linda Langlais à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité Saint-Marcel-de-Richelieu; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

8.2 LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2020- PROCLAMATION

20-09-137

CONSIDÉRANT que l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval
Appuyé par monsieur Gilles Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu* proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2020. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Deux (2) permis ont été émis; soit deux (2) permis de construction.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucun rapport n'a été produit.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #20-08-243-Rôle d'évaluation triennal 2021, 2022, 2023-
Équilibrage-Report de date-Autorisation (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse suppléante, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-09-138

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h38.

Maire

Directrice générale